

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 1 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1: IDENTIFICATION****Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**: **HT 100****Autres moyens d'identification**

: S70-701-16-10179

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation: Lubrifiant
Restriction d'usage: Aucune connue**Famille chimique**

: Hydrocarbure de pétrole.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:**Terrapure Environmental**130 Forester Street
North Vancouver, BC, Canada
V7H 2M9

No. de téléphone du fournisseur

: (604) 982-2363

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas d'information disponible.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification du produit chimique**

Liquide ambre clair. Odeur d'hydrocarbure. Dangers les plus importants: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque : Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage*Pictogramme (s) de danger**Mot indicateur*

Danger.

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 2 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
NE PAS faire vomir.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Autres dangers

L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Huiles lubrifiantes raffinées	Huiles lubrifiantes, raffinées usées	68476-77-7	100%

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
- Inhalation* : Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. En cas d'INHALATION excessive, prendre l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Contact avec la peau* : Laver abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux* : Rincer à grande eau au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. L'inhalation des brouillards ou des pulvérisations peut irriter légèrement les voies respiratoires supérieures et entraîner la toux ou les éternuements. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Aucun à notre connaissance.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone et autres vapeurs ou fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Vêtements de protection normale (tenue de feu) peut ne pas être suffisant. Une combinaison complète de protection contre les produits chimiques peut être nécessaire.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torche, d'étincelles ou de flammes à proximité). Petits déversements: Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Gros déversements: Pour les gros déversements sur des surfaces autres que du pavé (sable ou sol), on peut manipuler ces déversements en creusant pour enlever la surface affectée pour ensuite la placer dans des contenants approuvés. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802). Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation.

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 4 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc..).

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Huiles lubrifiantes raffinées	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition
Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Une ventilation mécanique générale et une évacuation locale sont recommandées pour utiliser ce produit.

Protection respiratoire

- : N'est pas exigé en conditions de manutention normale. Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : N'est pas exigé en conditions de manutention normale. Pour l'exposition cutanée prolongée, des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

- : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux devraient être utilisées avec ce produit. Lunettes à coques antiéclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel d'éclaboussures. Ne pas porter de lentilles de contact.

Autre équipement de protection

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide ambre clair.
Odeur : Odeur d'hydrocarbure.
Seuil olfactif : P/D
pH : S/O

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 5 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Point de fusion/point de congélation**

: Point d'écoulement -18 °C

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: > 300°C

Point d'éclair : > 190°C**Point d'éclair, méthode** : creuset ouvert, Cleveland**Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)**

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Non connu.**Propriétés explosives** : P/D**Tension de vapeur** : P/D**Densité de vapeur** : > 1**Densité relative / Poids spécifique**

: 0.846 @ 15.6°C

Solubilité dans l'eau : Insoluble.**Autres solubilité(s)** : P/D**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 18.9 cSt @ 40°C**Matières volatiles (% en poids)**

: <0.5g/L

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.**Risque de réactions dangereuses**

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 6 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Matériaux incompatibles : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: L'inhalation de fumées ou de brouillards risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et les voies respiratoires.

Signes et symptômes - ingestion

: Danger d'aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer une irritation cutanée. Un contact continu, comme quand le produit se trouve piéger contre la peau sous les vêtements ou les bijoux, risque d'être plus irritant.

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Non classifié comme ayant une toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée. N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition unique).

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

Nom chimique	CL50(4hr)	DL50	
	<u>inh. rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Huiles lubrifiantes raffinées	P/D	P/D	P/D

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 7 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres dangers toxicologiques importants

: Voir Section 2 pour des renseignements supplémentaires.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Huiles lubrifiantes raffinées	68476-77-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Huiles lubrifiantes raffinées	68476-77-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Huiles lubrifiantes raffinées	68476-77-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Persistence et dégradabilité

: Non susceptible d'être rapidement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Huiles lubrifiantes raffinées (CAS 68476-77-7)	P/D	P/D

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci.

Méthodes d'élimination

: Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 8 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Canada (TMD)					
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Les États-Unis (DOT)					
Informations supplémentaires					
ICAO/IATA	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
ICAO/IATA					
Informations supplémentaires					
IMDG	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
IMDG					
Informations supplémentaires					

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas d'information disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION
Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 9 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Huiles lubrifiantes raffinées	68476-77-7	oui	P/D	P/D	non	S/O

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dangers pour la santé Danger par aspiration Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Huiles lubrifiantes raffinées	68476-77-7	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL). Classification SIMDUT: Voir Section 2.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Huiles lubrifiantes raffinées	68476-77-7	270-697-6	Present	N'est pas listée	N'est pas listée	N'est pas listée	Present	N'est pas listée

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- DOT: Department of Transportation
- EPA: Environmental Protection Agency
- HNE: Heure normale de l'est
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

HT 100

S70-701-16-10179

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 09/10/2019

Page 10 de 10

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

- Références** :
1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2019.
 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2019.
 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CChInfoWeb 2019 (Chempendium, HSDB et RTECS).
 4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
 5. US EPA Title III List of Lists - version du Juin 2019.
 6. California Proposition 65 List - version du Juin 2019.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/07/2016

Date de la révision (mm/dd/yyyy)

: 10/09/2019

No. de révision

: 2

Revision Information

- : sections de la FDS mises-à-jour 2. IDENTIFICATION DES DANGERS 4. PREMIERS SECOURS 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES 16. Autres informations

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Préparée pour: Terrapure Environmental 130 Forster Street North Vancouver, BC V7H 2M9 Telephone: 604-982-2363 http://www.terratureenv.com/	
Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Terrapure Environmental et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Terrapure Environmental n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Terrapure Environmental.

FIN DU DOCUMENT